
Agriculture
Canada
L'agriculture canadienne
Canada

L'agriculture canadienne

La présente publication donne un aperçu de l'agriculture canadienne. Elle décrit le milieu physique et social de notre agriculture, les productions agricoles d'un littoral à l'autre, le transport des produits agricoles, ainsi que les mesures prises par le gouvernement fédéral pour aider les agriculteurs et protéger l'agriculture. Cet ouvrage fait mieux comprendre le rôle de l'agriculture canadienne, son importance nationale et les perspectives d'avenir qu'elle offre.

Cette publication est dénuée d'informations techniques et de données statistiques, et ne doit pas être considérée comme un manuel d'agriculture. Si vous désirez avoir de plus amples renseignements sur l'agriculture canadienne, vous pouvez communiquer avec :

Agriculture Canada ou Emploi et Immigration Canada, à Ottawa,

- les ministères provinciaux de l'agriculture,
- les représentants d'Agriculture Canada ou d'Emploi et Immigration Canada à l'étranger.





Agriculture Canada Publication 1296/F
On peut en obtenir des exemplaires à la
Direction générale des communications
Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

N°. de cat. A73-1296/1989F ISBN: 0-662-95520-X
Impression 1967 Révision 1989 3M-6:89

Also available in English under the title:
Farming in Canada

Table des matières











Historique de l'agriculture canadienne



L'histoire de l'agriculture canadienne ne remonte qu'au début du XVII[e] siècle, mais les autochtones cultivaient déjà la terre bien longtemps auparavant. En 350 ans, le domaine agricole est passé d'une parcelle de terre en Acadie à environ 68 millions d'hectares répartis à travers le continent. Alors que la production agricole ne fournissait autrefois que le strict nécessaire, le revenu agricole en espèces dépasse maintenant 5,5 milliards de dollars par an, sans compter les revenus encore plus grands des industries tributaires de l'agriculture.

Débuts

À l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, les autochtones cultivaient déjà les haricots, les citrouilles et le maïs; ces cultures ont sauvé de la famine plus d'un colon.

En 1605, Samuel de Champlain fondait la première colonie française au Canada, à Port-Royal (maintenant Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse). En 1617, Louis Hébert défrichait un lopin de terre dans les limites actuelles de la ville de Québec. Il y cultivait des céréales, des citrouilles et des haricots et y élevait du bétail importé de France.

Au cours du XVII[e] siècle, les Français ont étendu l'agriculture le long du fleuve Saint-Laurent, de Montréal jusqu'au Fort Frontenac (Kingston, Ontario), et le long de la rivière Saint-Jean dans la province actuelle du Nouveau-Brunswick. Les annales signalent qu'à Port-Royal on cultivait le blé, l'avoine et le lin et qu'on y élevait des bovins, des chevaux, des moutons, des chèvres et des volailles.

Au XVIII[e] siècle, les Acadiens émigraient dans l'Île-du-Prince-Édouard et édifiaient des digues dans les marécages de la baie de Fundy où ils ajoutaient la culture des fruits à leur production. Durant cette période, des Anglais s'installaient à Halifax et des Allemands et des Suisses, aux environs de Lunenburg. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre cultivaient les céréales, le foin et les pommes de terre dans la vallée d'Annapolis et les colons du Massachusetts introduisaient l'agriculture dans la région de Fredericton. Les loyalistes du United Empire s'établissaient dans les Cantons de l'Est, au Québec, ainsi qu'à Niagara, à York et à la baie de Quinté dans le Haut-Canada.

En 1786, John McKay commençait le défrichement des terres des bords du détroit de Nootka, dans l'île de Vancouver. L'année suivante, on y faisait les premières semailles; mais les Espagnols s'emparèrent des terres et plus tard y élevèrent des bovins, des porcs, des chèvres et des volailles. La Compagnie de la baie d'Hudson établissait d'autres fermes sur l'île de Vancouver.

L'exploitation agricole dans les Prairies débutait en 1812 avec l'arrivée des colons de Selkirk à la rivière Rouge, près de Winnipeg. Peu après, d'autres colons vinrent cultiver le blé, l'orge, l'avoine et les légumes aux postes de la Compagnie de la baie d'Hudson, dans les territoires qui devaient constituer la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Entre-temps, l'organisation de l'agriculture progressait dans l'Est. Le Haut-Canada (l'Ontario d'aujourd'hui) instituait ses offices des terres, le Québec des sociétés d'agriculture et des chambres agricoles et la Nouvelle-Écosse une société d'agriculture. Dès avant la Confédération, en 1867, la nouvelle province du Canada avait créé un ministère de l'Agriculture et la première école d'agriculture ouvrait ses portes à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Après la Confédération

Une des premières mesures adoptées au lendemain de la Confédération fut la mise sur pied du ministère de l'Agriculture du Canada dont relevaient aussi l'immigration, la santé publique, les arts et l'industrie, les statistiques, les brevets, les droits d'auteurs, les modèles industriels et les marques de commerce. Afin de prévenir l'introduction de

maladies contagieuses, lors de l'importation d'animaux domestiques, le Ministère établissait des stations de quarantaine aux ports d'entrée.

Dès 1870, on offrait gratuitement des terres à coloniser dans l'Ouest canadien. Cependant, ce ne fut qu'à compter de 1886, année où le Canadien Pacifique reliait Montréal à Vancouver, que les colons ont commencé pour de bon à s'établir dans les Prairies. La plupart de ces pionniers cultivaient du blé, mais ils élevaient aussi des bovins, des chevaux et des moutons.

À la fin du XIX[e] siècle, le Canada devenait l'un des grands pourvoyeurs de vivres du monde. Les exploitations agricoles s'étendaient sur plus de 25 millions d'hectares. Les exportations de céréales atteignaient 272 000 tonnes par année. On expédiait, sous réfrigération, du beurre et du fromage à destination de la Grande-Bretagne, et le ministère de l'Agriculture aménageait des entrepôts frigorifiques. Cinq provinces étaient dotées de fermes expérimentales fédérales. Les autorités fédérales mettaient aussi sur pied un service d'inspection des produits périssables destinés à l'exportation. Le pays passait d'un régime agricole de subsistance à une économie capable de soutenir la concurrence des marchés mondiaux.

Au cours de la première décennie du XX[e] siècle, la population du Canada s'est accrue de plus du tiers. La superficie des fermes est passée de 25 à 45 millions d'hectares. La valeur des grandes cultures a augmenté de 195 à 385 millions de dollars, et les exportations de blé, de 272 000 tonnes à 1 252 000 tonnes. Depuis, l'agriculture canadienne s'est hissée au rang des économies agricoles les plus progressives du monde. En effectuant à pas de géant le passage d'une époque de privations et de dur labeur à une époque de mécanisation et d'entreprise, l'agriculture a été stimulée par les exigences des deux guerres mondiales, les leçons amères de la dépression et de la sécheresse, et la faim dans le monde. Compte tenu des ressources de la science moderne, de la technique et des études économiques dont elle bénéficie, l'agriculture canadienne pourrait bien n'avoir écrit jusqu'ici que le premier chapitre de son histoire.



Géographie



Le Canada est le pays le plus vaste de l'hémisphère occidental, et le deuxième du monde en superficie après l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Ses voisins sont les États-Unis d'Amérique, l'URSS et le Groenland. Du sud au nord, le pays s'étend sur 4800 km, depuis le lac Érié jusqu'à la pointe septentrionale de l'île d'Ellesmere; de l'est à l'ouest, la distance entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique est de 6500 km.

La superficie du Canada est de 10 000 000 km², mais la plupart des terres sont impropres à l'agriculture à cause de la présence de forêts, de lacs, de montagnes, de roches et aussi en raison des rigueurs du climat. Les fermes occupent néanmoins 678 000 km² et les terres améliorées à elles seules 460 000 km², soit une superficie plus grande que celle du Japon dont la population est presque cinq fois celle du Canada.

Presque toutes les fermes sont situées à moins de 500 km de la frontière sud. Elles sont irrégulièrement réparties à travers les 10 provinces, et certaines se trouvent dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. À l'époque glaciaire, le mouvement des glaces a modifié la surface du sol, en y déposant les matériaux du sol et en creusant grossièrement les cours d'eau. La roche en place a constitué la source principale des minéraux déposés, puis le climat et la végétation sont devenus les principaux facteurs de l'évolution des sols. En raison de la diversité de leur origine et de leur emplacement, les sols du Canada se prêtent à une gamme de cultures.

Le climat est presque aussi varié que les sols. Les Prairies sont caractérisées par une faible pluviosité et des températures extrêmes. Les Maritimes bénéficient de précipitations plus abondantes et de températures plus modérées. Le climat de l'Ontario et du Québec se situe entre ces deux extrêmes. Dans la région montagneuse de la Colombie-Britannique, les conditions climatiques varient beaucoup sur de courtes distances.



Le Canada a 15 écozones terrestres. Elles divisent l'environnement selon des caractéristiques telles que la végétation, les types de sol, le climat et la physiographie. Huit de ces écozones conviennent à l'agriculture. Un bref coup d'œil sur chacune de ces régions géographiques du Canada donnera une idée de l'agriculture canadienne.

Le région maritime de l'Atlantique

Cette région montagneuse englobe les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve) et la partie du Québec, située au sud du fleuve Saint-Laurent. Les sols acides lessivés, formés sous couverture sylvestre, y prédominent. Les vallées fluviales et les hautes terres moins accidentées offrent des étendues considérables de







terres agricoles. Le climat, tempéré par le voisinage de la mer, est généralement doux et humide. La région convient à l'agriculture mixte et d'importantes étendues y sont consacrées à la culture de la pomme de terre et à l'arboriculture.

Les plaines à forêts mixtes

Cette région de basses terres, où habite plus de la moitié de la population du pays, borde les rives du fleuve Saint-Laurent et s'étend vers l'ouest, à travers le sud de l'Ontario jusqu'au lac Huron. Les terres qui profitent d'un sol fertile et d'un climat tempéré par les masses d'eau sont spécialisées dans la culture des fruits, du tabac et des légumes, en plus des grandes cultures traditionnelles. L'élevage et l'industrie laitière constituent les principales productions de la région; la proximité des grandes villes leur assure des marchés faciles d'accès.

Le bouclier boréal

Le bouclier boréal (ou canadien), qui couvre presque la moitié du pays, forme une vaste région en forme de V qui entoure la baie d'Hudson et s'avance en se rétrécissant vers le sud. Les terres agricoles se trouvent dans la partie méridionale, mais la majeure partie du bouclier ne convient pas à l'agriculture à cause de la présence de formations rocheuses, de marais, de sols pauvres et d'un climat défavorable.

Prairies, plaines boréales et taïga des plaines

La région comprenant le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, communément appelée provinces des Prairies, compte 75 % des terres agricoles du Canada. Les hivers y sont longs et rigoureux; les étés, chauds et ensoleillés. Les précipitations sont faibles, surtout dans le Sud. Le sol et le climat



sont propices à la culture des céréales, surtout du blé roux vitreux de printemps. La région comprend aussi de grands pâturages où l'élevage est devenu l'une des principales industries.

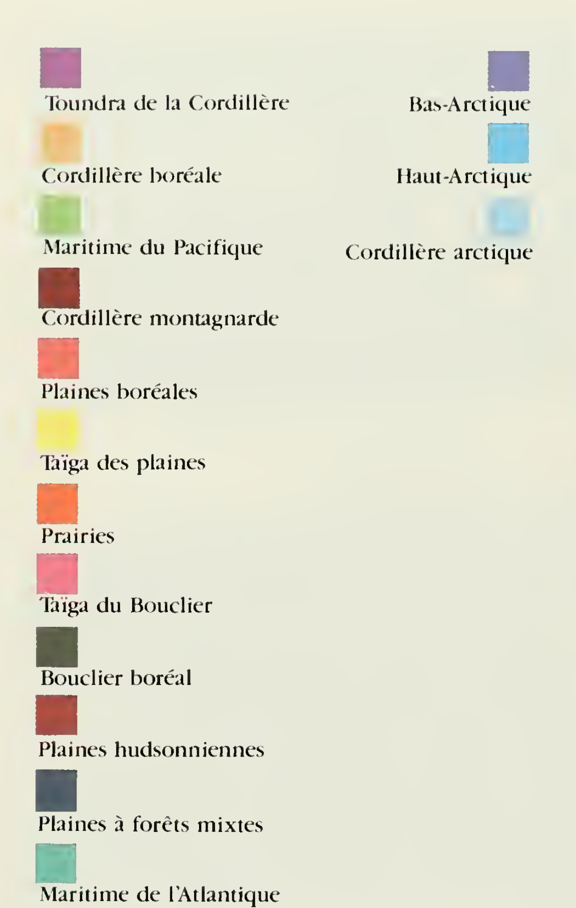
Les plaines s'étendent vers le nord jusque dans les Territoires du Nord-Ouest, vaste région comprenant 1,8 million d'hectares de terres arables.

Cordillère montagnarde et région maritime du Pacifique

Dans la région montagneuse de l'extrême Ouest, les terres agricoles n'occupent que les vallées et les plateaux à pente douce. Les vents d'ouest qui soufflent du Pacifique engendrent des hivers doux et des étés chauds dans la région côtière. À l'intérieur, les écarts de température s'accentuent et les précipitations diminuent. Les multiples genres d'exploitation, depuis l'élevage en pâturages libres jusqu'à la culture des pêches, reflètent la grande diversité des sols et des climats.

La région s'étend vers le nord jusqu'aux Territoires du Yukon où l'on trouve de grandes étendues de terres arables. L'agriculture dans le Yukon comme dans les Territoires du Nord-Ouest représente un défi. La saison agricole y dure moins de 100 jours, les précipitations sont faibles et le sol manque généralement d'éléments nutritifs utilisables. Les exploitations typiques produisent le miel, le fourrage, les céréales, les baies et élèvent les wapitis, les rennes et d'autres sortes de bétail.

Écozones terrestres du Canada





Source : Environnement Canada



La ferme canadienne



Il n'existe pas de ferme typiquement canadienne, mais il y a plusieurs types de ferme, depuis les usines de poulets de chair établies sur quelques hectares jusqu'aux grands ranchs d'élevage occupant plusieurs cantons. Entre ces deux extrêmes se rangent divers genres d'exploitation. L'agriculture canadienne est, dans une large mesure, familiale. La ferme est généralement possédée en totalité et exploitée par le propriétaire ou par la famille. Seulement 2607 fermes, sur 293 089 exploitations recensées en 1986, étaient classées dans la catégorie des entreprises non familiales.

La superficie cultivée se limite d'ordinaire aux capacités d'exploitation de la famille. Toutefois, certaines familles ont recours à la main-d'œuvre salariée. Les fermes spécialisées en cultures fruitières ou maraîchères peuvent être de faible étendue, mais les besoins en main-d'œuvre y sont élevés. En revanche, dans le cas des fermes céréalières hautement mécanisées des Prairies, le cultivateur peut exploiter 400 ha ou davantage, avec une main-d'œuvre réduite.

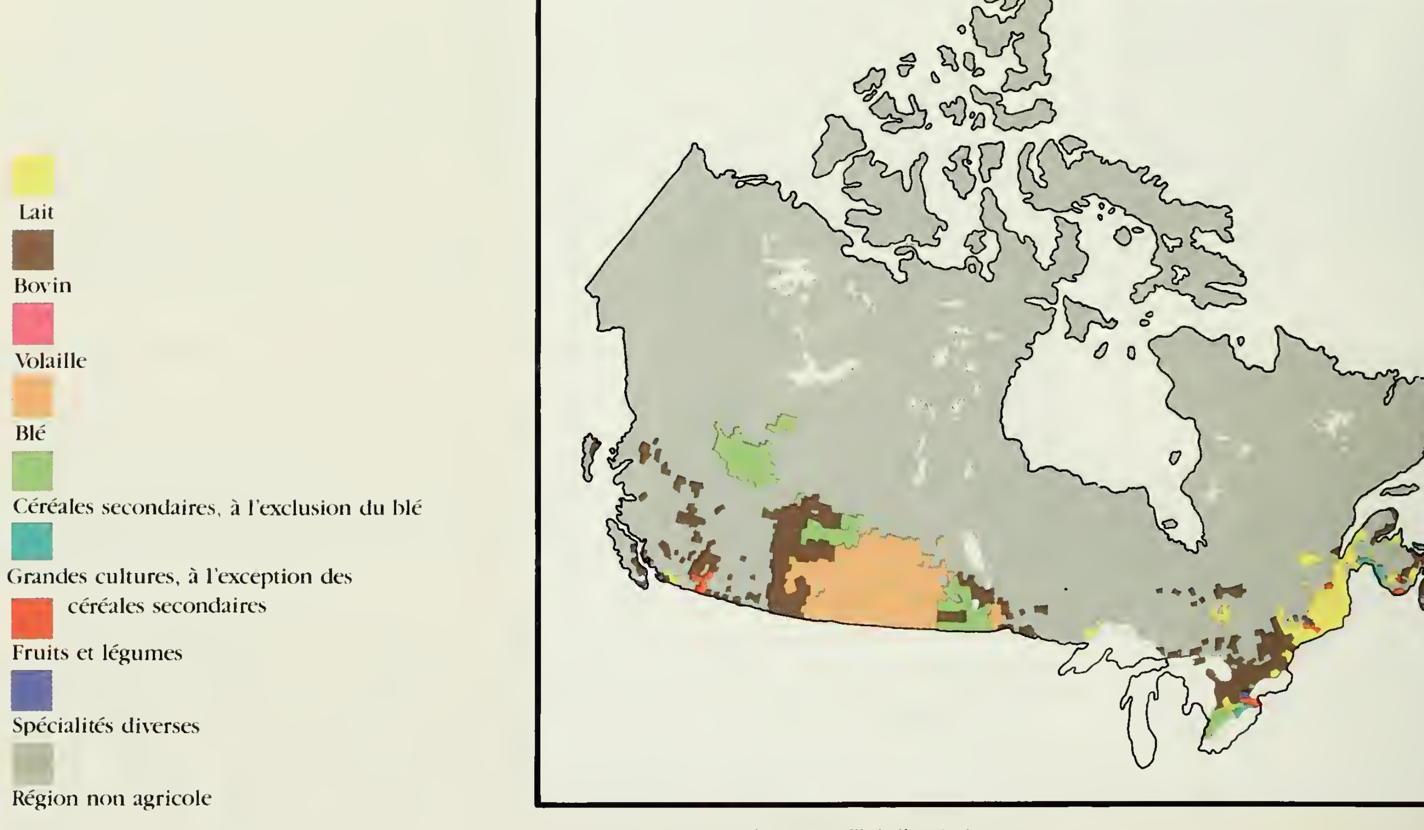
Régime foncier

La plupart des cultivateurs veulent être propriétaires de leur ferme et 86 % le sont. Toutefois, comme les fermes ont tendance à devenir moins nombreuses et plus grandes, la superficie louée augmente chaque année. Le recensement de 1986 indique qu'à cette époque 34 % des fermes étaient exploitées en partie sous le régime de la location; cette proportion était plus élevée dans l'Ouest que dans l'Est. Une ferme sur 16 était entièrement exploitée à bail.

Certains agriculteurs paient le loyer en espèces, mais dans de nombreux cas, le propriétaire prend un pourcentage de la récolte ou des recettes provenant de la vente du bétail ou du lait. Si le revenu agricole provient surtout de la vente de céréales, il est d'usage que le locataire assigne au propriétaire le tiers de la récolte. Le propriétaire fournit la terre, avec ou sans bâtiments, paie les taxes et l'assurance-incendie, et procure le matériel d'entretien des bâtiments et des clôtures. Un propriétaire qui reçoit la moitié de la récolte paie la moitié de la semence et la moitié des frais de récolte. On trouve un autre type de métayage qui comprend à la fois les céréales et le bétail. Un important avantage du métayage pour le fermier, c'est que le propriétaire partage avec le locataire les risques de mauvaises récoltes.



Type dominant d'exploitation agricole
par division de recensement, 1981



Source : Statistique Canada, *Un profil de l'agriculture canadienne*

Genres d'exploitations

Il existe en gros quatre principaux types de fermes au Canada : les fermes d'élevage, les fermes céréalières, les fermes mixtes, qui combinent la culture et l'élevage, et les fermes de cultures spéciales; on classe habituellement la ferme dans l'une de ces catégories si plus de la moitié des recettes proviennent de ce genre d'exploitation.

Les fermes spécialisées dans l'élevage se rencontrent surtout en Ontario et en Alberta, puis dans le Québec et la Saskatchewan. Les fermes laitières se trouvent surtout dans le Québec et l'Ontario; près de la moitié des fermes de la Nouvelle-Écosse sont des fermes laitières.

L'élevage devient plus intensif en raison de l'engraissement des bovins en parquets, de l'engraissement sur une grande échelle de porcs achetés comme nourrains, ainsi que de l'agrandissement des exploitations de volailles et d'œufs.

Les fermes céréalières produisent le blé, l'avoine, l'orge, le lin et le canola; elles se trouvent surtout en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba. Les fermes qui consacrent la majeure partie de leur superficie à la production du blé se trouvent principalement en Saskatchewan. Les exploitations de céréales et bestiaux sont situées surtout en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.

Appartiennent aux entreprises de production de cultures spéciales les exploitations où le gros des revenus provient de la vente de fourrage, de tabac, de légumineuses, de betteraves à sucre, de moutarde, de sarrasin, de millet et de produits de serre. De ces cultures, la culture fourragère est de loin la plus importante.

Intégration et cultures sous contrat

En agriculture, l'intégration désigne un arrangement par lequel un fournisseur en aliments du bétail ou un industriel de la transformation de la viande paie la main-d'œuvre ou les installations utilisées pour élever le bétail. Cette pratique devient moins populaire, car certains agriculteurs choisissent d'élever le bétail qu'ils possèdent.

Dans la culture sous contrat, le cultivateur vend la récolte avant de semer, parfois à un prix fixé. Par exemple, la presque totalité des betteraves à sucre et des produits pour conserves font l'objet de contrats avec les transformateurs, qui fournissent parfois les semences et les autres matériaux.

Grâce à l'intégration et aux contrats, le producteur peut espérer de meilleures conditions de financement et un revenu stable; et ces pratiques procurent à l'industriel un approvisionnement régulier d'un produit agricole qui répond à des normes de qualité requises.

Main-d'œuvre agricole



Un ouvrier agricole pourvoit aux besoins alimentaires de plus de 100 personnes. Alors que la production augmentait, le nombre d'ouvriers diminuait; il a donc fallu substituer la machine à l'homme pour combler la lacune. Néanmoins, il existe encore une forte demande d'ouvriers expérimentés, particulièrement dans les fermes laitières. Les employés saisonniers sont recherchés aussi à l'époque de la cueillette des fruits.

C'est essentiellement la famille du cultivateur qui fournit la main-d'œuvre nécessaire à l'exploitation de la ferme. Dans certaines régions, les agriculteurs recourent souvent à la formule coopérative ou à d'autres formes d'entraide, afin d'obtenir la main-d'œuvre additionnelle que demandent certains travaux saisonniers. Certains paient le travail et louent les machines et les ouvriers qui les font marcher. Ainsi dans l'Ouest, les opérateurs de moissonneuse-batteuse se déplacent avec leurs machines; il en est de même dans l'Est en ce qui concerne les opérateurs d'arracheuses de pommes de terre.

Emploi et Immigration Canada possède divers programmes pour répondre à la demande d'ouvriers agricoles tant saisonniers que permanents. Le Ministère a aussi créé les Services d'emploi agricole (SEA) dans les régions où la demande d'ouvriers agricoles est forte. Les SEA répondent aux besoins des exploitants en ouvriers temporaires et permanents.

Milieu social

La plupart des maisons de ferme offrent le même confort que les maisons des villes, et nombre de communautés agricoles sont situées près de plus grands centres urbains.

Une ferme compte souvent plus d'une bonne maison, de sorte que les membres mariés de la famille ou les employés ont un logement satisfaisant.

Au cours des dernières années, les services sociaux et les centres commerciaux des agglomérations rurales se sont beaucoup améliorés, et les villes sont facilement accessibles à la plupart des familles grâce à l'automobile. L'implantation d'usines a également contribué à apporter la prospérité aux petites villes et à offrir d'autres possibilités d'emploi pour les familles des cultivateurs.

Nombre de collectivités possèdent des organismes sociaux et éducatifs : cercles de gestion agricoles, cercles 4-H et associations de jeunes agriculteurs, sociétés d'agriculture et d'élevage, filiales régionales de la Fédération canadienne de l'agriculture, du Syndicat national des cultivateurs, et des cercles de fermières. Les coopératives agricoles répondent aussi à des besoins allant de la vente des bestiaux à l'aménagement du milieu.

Éducation

Le Canada a de nombreuses écoles offrant des cours post-secondaires en agriculture. Toutes les provinces ont au moins une faculté d'agriculture, certaines en ont plus d'une. Les conditions d'admission aux programmes universitaires sont identiques à celles des autres facultés des sciences.

En plus des universités, plusieurs collèges techniques agricoles offrent un cours de deux ans conduisant à un diplôme. Terre-Neuve ne possède pas d'écoles d'agriculture, mais elle offre des bourses d'études pour permettre aux étudiants de fréquenter des écoles d'agriculture dans d'autres provinces.



Immigration et colonisation

Ces dernières années, l'agriculture canadienne a évolué dans le sens d'exploitations moins nombreuses mais plus importantes, la mécanisation et la spécialisation prenant chaque jour de l'ampleur et obligeant les agriculteurs à faire des dépenses de plus en plus importantes. Actuellement, seulement quatre Canadiens sur cent vivent dans des fermes.

Il est devenu de plus en plus difficile de rentabiliser une petite exploitation, ce qui signifie, pour les immigrants qu'ils doivent acheter ou louer des entreprises agricoles beaucoup plus grandes et se procurer un équipement beaucoup plus coûteux. Comme solution de rechange, ils peuvent exploiter une ferme à temps partiel tout en ayant un autre travail. Ce compromis permet à une personne qui désire exploiter une ferme à plein temps d'acquérir de l'expérience en production animale et végétale sans en dépendre entièrement pour son gagne-pain. En outre, l'agriculteur peut ainsi, avec le temps, accroître ses capitaux propres.

Équipement et fournitures



Machinerie

On compte maintenant plus de tracteurs que de fermes au Canada. Leur gamme s'étend des gros tracteurs de 300 chevaux-vapeur à quatre roues motrices, utilisés dans les grandes fermes céréalières de l'Ouest, aux petits tracteurs convenant à l'horticulture. Au Canada, quatre fermes sur cinq disposent de camions et leur nombre augmente. Les camions font la livraison des aliments du bétail dans les fermes, ramassent le lait dans les citernes et rendent beaucoup d'autres services.

Les agriculteurs utilisent des moissonneuses-batteuses presque exclusivement pour la récolte des céréales et des oléagineux. Les ramasseuses-presses, les chargeurs de bottes, les récolteuses-hacheuses et les ameulonneurs permettent d'utiliser des méthodes de manutention du fourrage intégralement mécanisées. Les arracheuses et les calibreurs de pommes de terre, les récolteuses de tomates, de betteraves et d'autres légumes, les secoueurs d'arbres fruitiers et autres instruments réduisent le travail nécessaire à la rentrée des récoltes.

Pour cultiver le sol, il existe une grande variété d'extirpateurs, de herses, de déchaumeuses, de cultivateurs et de désherbeuses, dont la plupart sont commandés à partir du tracteur par des dispositifs hydrauliques. Pour ensemencer et fertiliser, les tracteurs remorquent souvent en même temps plusieurs charrues et semoirs. Les pulvérisateurs ont été adaptés à de nombreuses cultures. Des planteuses de pommes de terre, de betteraves à sucre, de légumes et de plants d'arbres existent maintenant.

La plupart des moteurs utilisés pour les machines agricoles sont à essence ou diesel. Cependant, ceux des machines fixes sont électriques, comme par exemple : les vis à grain, les élévateurs, les pompes, les évacuateurs de fumier, les sécheuses, les trayeuses et les outils d'atelier indispensables dans les fermes mécanisées.

Engrais

Les agriculteurs utilisent largement les engrais commerciaux sous diverses combinaisons d'azote, de phosphore, de potassium et d'oligo-éléments, pour différents sols et cultures. Le fumier est aussi une importante source d'engrais, surtout dans les fermes d'élevage de bétail. Les producteurs de l'est du Canada et de la Colombie-Britannique pratiquent le chaulage des sols acides, mais ceux des provinces des Prairies le font rarement, car la plupart des sols sont neutres ou alcalins.

En plus d'offrir des avantages à court terme, les engrais offrent aussi des avantages à long terme : ils permettent de tirer meilleur profit de l'humidité du sol, et d'améliorer le sol en créant des réserves d'éléments nutritifs.

Produits chimiques

Outre les engrais, les agriculteurs canadiens utilisent des produits vétérinaires et d'autres produits agricoles afin de protéger leur bétail et de maximiser leurs rendements en cultures de grande qualité.

On encourage les agriculteurs canadiens à recourir le moins possible aux pesticides. La plupart d'entre eux, pourtant, auraient beaucoup de mal à survivre à moins de s'en servir, comme ils le font, à bon escient.

Sans les pesticides, la production diminuerait considérablement à cause des insectes, des maladies et des mauvaises herbes. Non seulement les aliments coûteraient plus cher, mais on viendrait même à en manquer, et leur qualité se détériorerait. Cette situation aurait des répercussions importantes sur l'économie canadienne, y compris sur notre aptitude à exporter des céréales aux quatre coins du monde.

Avant que les pesticides ne soient autorisés au Canada, ils doivent être homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, dont l'application relève d'Agriculture Canada. Pour obtenir l'homologation d'un produit antiparasitaire, un fabricant doit soumettre à l'évaluation du gouvernement fédéral des données sur son efficacité et sur son innocuité sur le plan écologique ainsi qu'un dossier toxicologique. De cette façon, on s'assure que l'utilisation de ce produit conformément aux indications figurant sur l'étiquette n'entraîne aucun risque important pour la santé humaine et pour l'environnement.

Cultures et élevage



Malgré la grande diversité de ses sols et de son climat, le pays peut se diviser en cinq régions agricoles : la région de l'Atlantique, la région centrale, la région des Prairies, la région du Pacifique et la région du Nord. Chacune d'elles fera l'objet d'une étude distincte dans les pages suivantes.

Région de l'Atlantique

Cette région comprend les provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, ainsi que la Gaspésie (située dans le Québec). Le climat n'y est pas extrême. Il subit l'influence modératrice de la mer, mais est aussi modifié par les courants froids du Labrador et les vents qui soufflent du nord du Québec. Les précipitations annuelles varient de 75 à 140 cm.

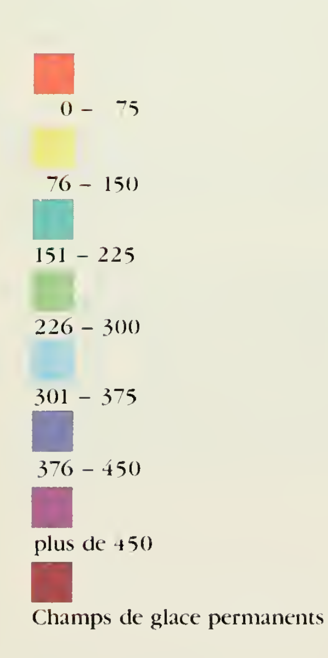
De façon générale, le climat et le sol se prêtent à l'agriculture mixte. Les conditions atmosphériques favorisent spécialement les cultures fourragères et donc l'élevage. On y rencontre communément l'agriculture combinée avec la pêche ou l'exploitation forestière.

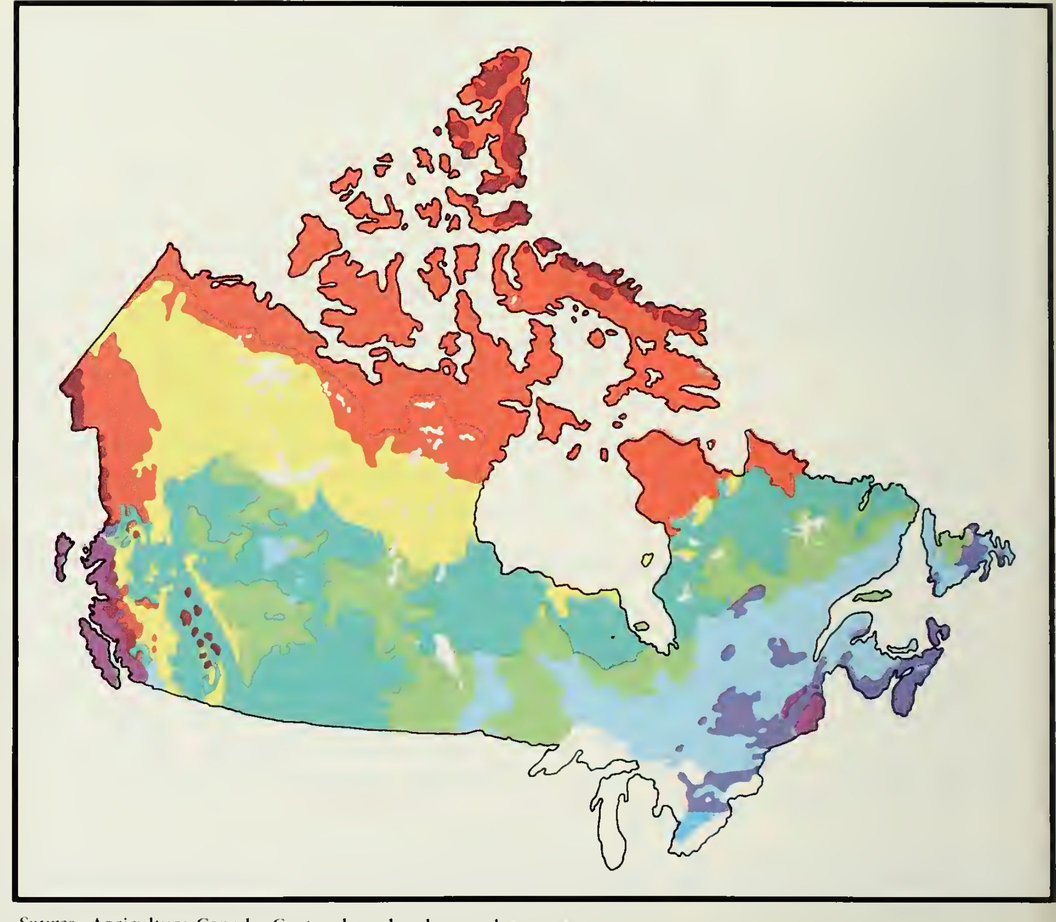
Seules les cultures rustiques survivent à Terre-Neuve. En raison de la rareté des terres arables, l'agriculture dans cette province a surtout une importance régionale.

La province suffit à ses propres besoins en œufs, en poulets de chair et en lait de consommation. Elle a fait des efforts en vue de développer les secteurs du porc, du mouton et de la culture maraîchère. Chaque année, Terre-Neuve exporte de grandes quantités de bleuets sauvages, et la production de fraises y est un secteur en pleine expansion. La fourrure et la serriculture ont aussi connu une croissance importante au cours des dernières années.



Précipitations totales (mm) au cours de la saison de végétation, selon les zones pédologiques; normales au cours de la période 1951-1980





Source : Agriculture Canada, Centre de recherches sur les terres

L'agriculture est la principale industrie de l'Île-du-Prince-Édouard. La culture de la pomme de terre vient au premier rang, mais la production de céréales mélangées et les riches pâturages de cette île fertile favorisent aussi la production laitière et l'élevage. La culture des petits fruits et des légumes y est prometteuse depuis quelques années.

En Nouvelle-Écosse, les principales régions agricoles se situent autour de la baie de Fundy et le long du détroit de Northumberland, à l'abri des tempêtes qui soufflent de l'Atlantique. L'agriculture mixte, orientée vers la production laitière, l'aviculture et l'horticulture, y est généralisée. L'élevage des bovins de boucherie suscite de plus en plus d'intérêt parmi les producteurs. La Nouvelle-Écosse est renommée pour les pommes de la vallée de l'Annapolis. Par ailleurs, la production de fraises et de bleuets y revêt une grande importance. Les céréales et les fourrages poussent dans différentes régions, y compris les fertiles terrains marécageux de la baie de Fundy.

La principale région agricole du Nouveau-Brunswick est la vallée de la rivière Saint-Jean. En amont, à l'extrémité nord-ouest de la province, le bétail et les pommes de terre sont les principales productions. Dans les prairies où serpente la rivière, les pommes de terre représentent la culture la plus importante alors que, au sud, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, la production laitière prédomine.

Les céréales fourragères sont cultivées en rotation culturale dans les régions productrices de pommes de terre et dans les régions marécageuses. On pratique l'agriculture mixte le long de la côte est du Nouveau-Brunswick alors que, dans le Nord-Est et le Sud-Ouest, la culture du bleuet a acquis une grande importance économique. Les fraises et les pommes sont cultivées sur une petite échelle partout dans la province.

Région centrale

Cette région agricole est la deuxième du Canada en étendue. La plupart des fermes sont concentrées le long du Saint-Laurent, dans la vallée de l'Outaouais et dans le sud de l'Ontario. Comme la population est dense, peu de fermes sont éloignées des grands marchés.

De grandes nappes d'eau tempèrent le climat, surtout dans le sud-ouest de l'Ontario où les hivers sont doux. La région centrale englobe la partie la plus méridionale du Canada, qui est située à peu près à la même latitude que le nord de la Californie. La moyenne annuelle des précipitations y varie de 75 cm à 115 cm. La plupart des terres cultivées sont formées de dépôts glaciaires qui se sont transformés plus tard sous couverture de feuillus.

L'agriculture du Québec dépend principalement des fermes à agriculture mixte, dont un grand nombre remontent aux temps de la colonisation française. Mais le paysage rural change rapidement et l'industrialisation transforme de jour en jour le Québec en l'une des régions les plus prometteuses de l'Amérique du Nord; les cultivateurs s'adaptent aux besoins d'une agriculture pratique et progressiste. La superficie de la plupart des fermes varie de 40 à 160 hectares.

Près de la moitié des fermes commerciales du Québec sont des fermes laitières. Il ne faut pas s'en étonner; la province approvisionne en lait de consommation plus du quart de la population du Canada et fournit la moitié du beurre, du fromage, du yogourt et des autres produits laitiers du pays. D'autres fermes produisent des porcs, des volailles, des bœufs, des moutons et des produits divers.

Les fourrages constituent la principale récolte du Québec. L'orge est la plus importante des céréales fourragères, mais la production du maïs fourrager a augmenté, surtout dans la partie sud de la province. Grâce à des techniques améliorées d'entreposage et de transformation, les exploitations fruitières et maraîchères répondent davantage aux besoins d'autosuffisance. La province, par exemple, est devenue une concurrente sérieuse des autres régions pomicoles.

L'Ontario compte plus de fermes qu'aucune autre province, soit le quart de toutes les fermes du Canada. La plupart ont une étendue qui varie entre 30 et 160 hectares. La production y est fort diversifiée, en raison de la période sans gel qui varie de 196 jours,



dans l'extrême sud-ouest de la province, à moins de 100 jours, dans les régions septentrionales. Les basses terres, dans le Sud, sont non seulement les plus peuplées et les plus industrialisées du Canada, mais aussi les plus productives.

L'Ontario produit des récoltes spéciales, telles que le raisin et le tabac. La province compte aussi le plus grand nombre de fermes commerciales d'élevage et se situe au deuxième rang après le Québec pour le nombre de fermes laitières. Les fourrages constituent la principale culture; viennent ensuite le maïs, le blé d'hiver, le soja, l'avoine et l'orge.

L'industrie laitière de l'Ontario est concentrée dans le sud-ouest de la province, dans la péninsule de Bruce et dans les comtés de l'Est. L'élevage des bovins de boucherie est devenu une spécialité sur les bords du lac Huron et de la Baie Géorgienne où les pâturages abondent. L'élevage du mouton est répandu dans toute la province. La production porcine est la plus importante du Canada et, tout comme au Québec, le démarrage et la finition sont souvent pratiqués dans des fermes différentes. L'aviculture est intensive, et la production d'œufs et de viande de volaille constitue une industrie importante. Un petit nombre de fermes, dans la région du Niagara, fournissent la plus grande partie de la production avicole, surtout des poulets de chair.

L'Ontario est une importante région pomicole. La péninsule du Niagara, à elle seule, produit la plupart des raisins et des fruits tendres du Canada. La culture maraîchère se pratique sur les terres noires défrichées et dans le voisinage de la plupart des grands centres. L'Ontario compte plus de serres que toute autre province. On y cultive aussi des pommes de terre et du soja.

Dans cette région (particulièrement au Québec), le sirop d'érable constitue depuis longtemps une importante production secondaire. Les autochtones fabriquaient le sirop d'érable avec la sève des érables avant même l'arrivée des colons européens en Amérique du Nord.



Région des prairies

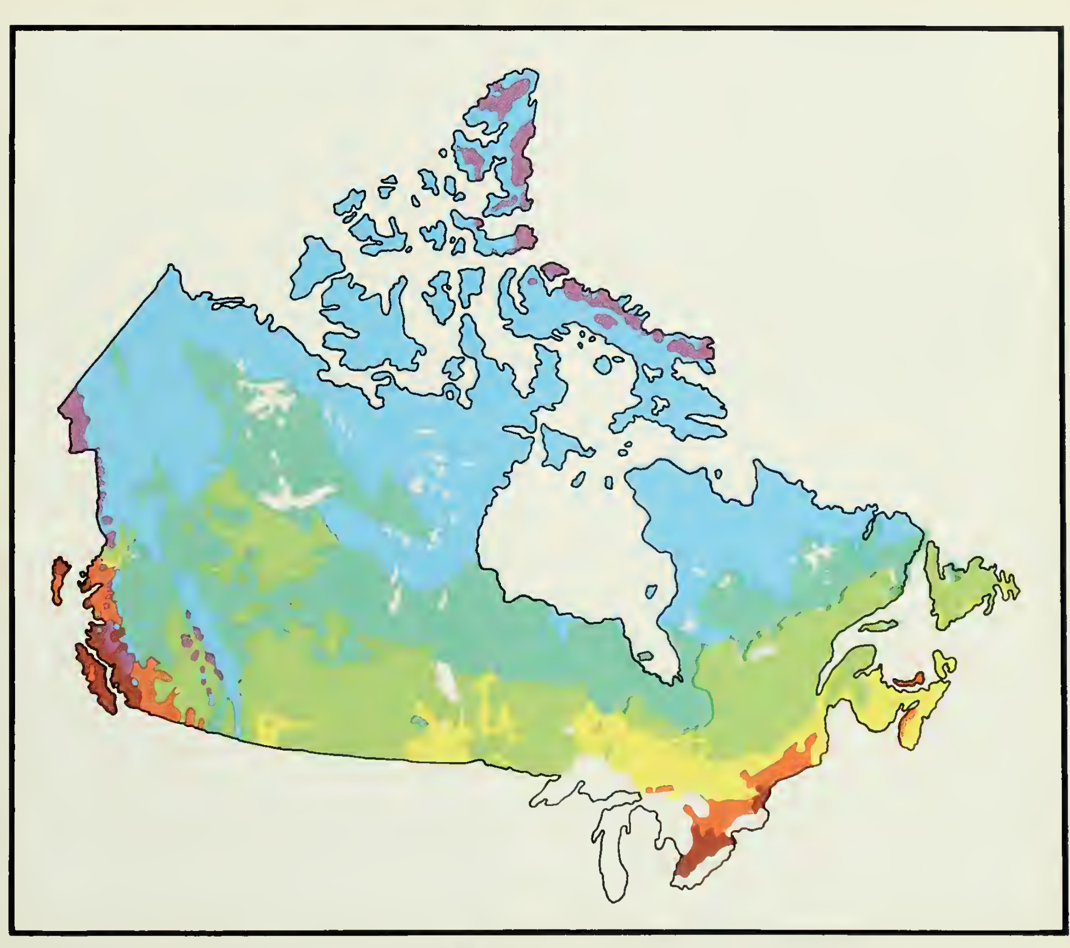
Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta forment une région comprenant de vastes étendues exploitées à l'aide de puissantes machines. On y trouve les trois quarts des terres cultivées du Canada. Renommée pour son importante production de céréales et de bétail, l'agriculture de cette région est néanmoins plus diversifiée qu'en apparence et elle se diversifie de plus en plus.

La température la plus basse enregistrée dans les régions défrichées est de -55 °C et la plus élevée, de 45 °C. Il est rare que le thermomètre indique ces extrêmes, mais les hivers sont froids, et les étés chauds et secs. Les précipitations annuelles varient de 30 cm à 50 cm.

La principale région céréalière est comprise dans le triangle ayant pour base la frontière des États-Unis et pour sommet Lloydminster, ville frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan. En raison des faibles précipitations, les cultivateurs ont parfois recours à la jachère d'été afin d'emmagasiner l'humidité pour l'année suivante. Le climat se prête tout particulièrement à la production du blé roux vitreux de printemps, reconnu pour sa haute qualité. Cette culture est de beaucoup la plus importante des Prairies.

Des trois provinces, le Manitoba bénéficie de la plus forte pluviosité. Dans la plupart des régions agricoles, la période moyenne sans gel est de 100 jours ou plus. Le blé et les autres céréales sont les principales cultures mais on cultive aussi le canola et le tournesol. Le Manitoba est réputé pour ses cultures spéciales, telles que la betterave à sucre, les pois, le sarrasin, la moutarde, le millet, la coriandre et le cumin. La plupart des fermes laitières sont situées à proximité de Winnipeg. L'élevage des bovins

Durée de la saison de végétation (jours) selon la zone pédologique; normales au cours de la période 1951-1980



0 - 75
76 - 100
101 - 120
121 - 140
141 - 160
Plus de 160
Champs de glace permanents

Source : Agriculture Canada, Centre de recherches sur les terres

de boucherie se pratique surtout dans la partie sud-ouest de la province et dans la région des lacs. L'élevage du porc y est généralisé et l'on compte quelques troupeaux de moutons. Les fermes avicoles ne se comparent guère, pour la plupart, aux grandes exploitations de l'Est, mais elles jouent un rôle important dans l'économie de la province.

En Saskatchewan, la période sans gel est d'environ 100 jours par an; en général excellent pour la culture des céréales, le temps varie considérablement. La pluviosité est faible, mais arrive généralement au moment opportun durant la saison de la croissance, et l'insolation est abondante. La province produit environ les deux tiers du blé du pays, et de grandes quantités d'autres céréales.

Les oléagineux, surtout le canola et les légumineuses à grains revêtent une importance croissante à mesure que se diversifient les systèmes de culture.

Après le blé, l'orge et le canola, les fourrages représentent la principale culture de la province. Certains produits, tels que les semences d'espèces fourragères et la luzerne déshydratée, se taillent une place enviable parmi les exportations. L'élevage constitue également une source de revenus pour les agriculteurs. Après avoir connu une baisse notable à la fin des années 1970 et au début des années 1980, le nombre de bovins et de porcs a augmenté. Les transformateurs ont rationalisé les installations, de sorte que la capacité de ce secteur a augmenté quelque peu.

La production laitière et la production de la volaille de la province suffisent aux besoins intérieurs.

L'agriculture vient en tête des activités économiques de la Saskatchewan, mais l'exploitation du pétrole, de la potasse et de l'uranium contribue aussi pour une large part à l'économie provinciale. En outre, la province joue un rôle majeur dans la recherche et le développement agricoles.

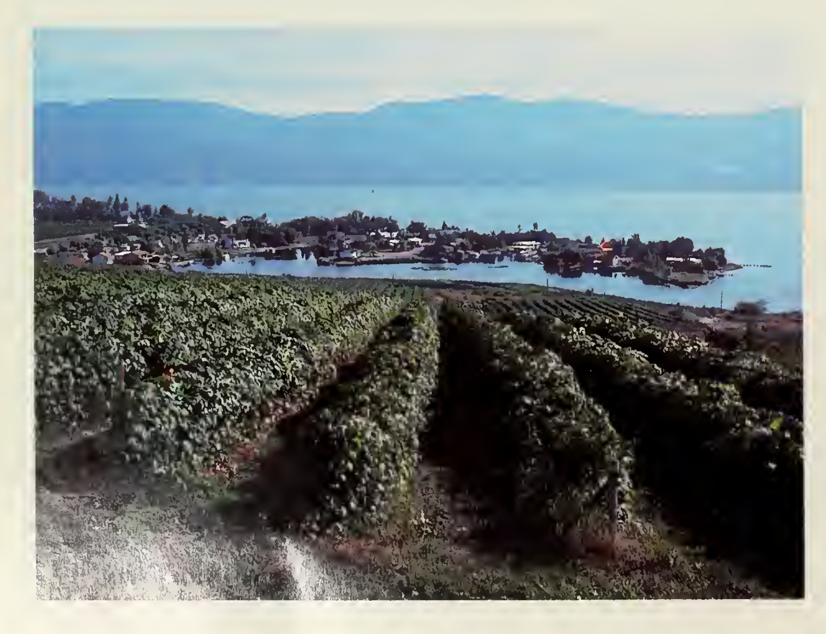
En Alberta, le chinook tempère parfois le froid hivernal. La période sans gel dure une centaine de jours en moyenne. L'agriculture est de loin la première activité en Alberta, mais les riches champs pétrolifères ont grandement favorisé l'expansion économique de la province. L'Alberta vient au deuxième rang après la Saskatchewan quant à la production céréalière. Elle compte plus de bovins de boucherie qu'aucune autre province, surtout à cause des grands ranchs du Sud et des contreforts des montagnes Rocheuses, ainsi que de l'industrie grandissante de l'engraissement des bovins en parquets. L'Alberta vient au troisième rang des principales provinces qui pratiquent l'élevage des porcs, et elle possède le quart des moutons du Canada. Le réseau d'irrigation est très étendu dans le Sud; cette région a pris de l'importance en ce qui regarde les cultures pour la conserverie et celles des plantes fourragères. La province cultive environ 60 % des betteraves à sucre du Canada.

L'Alberta compte plus de fermes mixtes que toute autre province des Prairies. Les produits laitiers et avicoles sont d'importantes sources de revenus dans les fermes mixtes.

La région de la rivière de la Paix, située au nord-ouest, est devenue une vaste étendue affectée aux céréales, aux oléagineux et à l'élevage. La production de miel est importante aussi dans cette région; on y trouve la plus forte concentration de producteurs au Canada. L'Alberta et la Saskatchewan produisent plus de 80 % du canola du pays.

Région du Pacifique

La région la plus occidentale du Canada est en grande partie montagneuse et recouverte de forêts. Elle compte beaucoup sur ses ressources forestières. Les terres arables occupent moins de 2 % de la superficie mais elles sont très productives. Le climat varie d'une région à l'autre; le littoral a un climat doux et des précipitations abondantes; l'intérieur méridional jouit de températures modérées et, à certains endroits, le climat est aussi sec que celui des Prairies; dans la région centrale de l'intérieur, les températures sont un peu plus fraîches et les précipitations, assez abondantes. À l'exception de quelques très grands ranchs, les fermes sont plutôt petites et occupent surtout les vallées, la région sud-centrale de l'intérieur et le sud de l'île de Vancouver.



La Colombie-Britannique surpasse toutes les autres provinces quant à la production des pommes. Dans la vallée de l'Okanagan on cultive aussi les pêches, les prunes, les cerises et le raisin. La province l'emporte aussi quant à la production de framboises et de fraises, cultivées principalement dans la vallée du Fraser et dans l'île de Vancouver. On produit aussi d'autres cultures poour la vente aux conserveries, comme les abricots, les tomates, le maïs sucré, les pommes de terre, les pois, les oignons et les carottes.

Le bétail et les produits laitiers représentent la majeure partie de la production agricole de la Colombie-Britannique. Un grand nombre de fermes élèvent des porcs et des bovins de boucherie, bien que la production de bœuf soit centralisée surtout dans les fermes et les ranchs des régions intérieures du Centre et du Sud. Les exploitations laitières de la province et sa production de viande de volaille et d'œufs se concentrent principalement dans la vallée inférieure du Fraser, région la plus peuplée. On pratique également l'agriculture mixte dans certaines zones dispersées.

Le sud de l'Île de Vancouver est si doux que la région est devenue célèbre pour ses bulbes à fleurs et autres cultures horticoles. Par contre, la région de la rivière de la Paix, tout comme la région nord adjacente de l'Alberta, a une période de végétation beaucoup plus courte; c'est une région céréalière, où l'on pratique aussi l'élevage.



Région du Nord

Cette région s'étend au nord du 55e parallèle; elle comprend surtout la région septentrionale de la Colombie-Britannique, le Yukon et la vallée du fleuve Mackenzie, qui traverse les Territoires du Nord-Ouest. Les précipitations varient de faibles dans le nord du Yukon à abondantes sur le littoral montagneux de la Colombie-Britannique. Le gel peut frapper en tout temps de l'année, mais les cultures pratiquées sur les versants échappent parfois aux dommages. Le Nord a plus de 2,4 millions d'hectares de terres arables et plusieurs centaines de milliers d'hectares de pâturages.

L'agriculture existe encore dans cette région dans des limites restreintes. Les productions typiques comprennent les fourrages, les céréales, le miel, les germes de soja, les cerises et le bétail. Les possibilités agricoles de la région font l'objet d'études approfondies, mais les industries agricoles naissantes ont encore du mal à percer. L'objectif à long terme de l'agriculture dans le Nord est de réduire les importations de denrées alimentaires en développant la production intégrée.

Commercialisation et approvisionnement



Le Canada commercialise ses produits agricoles par l'intermédiaire de l'entreprise privée, des ventes publiques et aux enchères, des ventes contractuelles, et des ventes par l'entremise de coopératives ou d'offices de commercialisation. Les méthodes de commercialisation varient selon le produit, la région et les préférences des producteurs.

Bétail et volaille

Les principaux marchés de bestiaux sont situés à Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Edmonton. Mais il y a un grand nombre d'autres débouchés, depuis les grands parcs à bestiaux jusqu'aux points de rassemblement à la campagne.

Plus de la moitié des bovins et des veaux sont vendus aux enchères dans les parcs à bestiaux publics. Presque tous les autres vont directement aux usines de conditionnement; environ 6 % sont vendus directement pour l'exportation. Les coopératives et les associations de producteurs s'occupent aussi de la vente. Les sujets de reproduction se vendent aux enchères et aussi de gré à gré.

La mise en marché des porcs s'effectue par l'intermédiaire des offices de commercialisation provinciaux. Aucun de ces derniers n'est investi du pouvoir de gestion de l'offre. Leur fonction principale consiste à promouvoir le porc et à servir de comptoir central de vente.

Les producteurs de moutons vendent une grande partie de leurs animaux à la ferme. Les agneaux sont vendus dans les parcs à bestiaux publics ou vont directemen aux usines de conditionnement.



La vente des œufs au Canada est réglementée par l'Office canadien de commercialisation des œufs, chargé de garantir la stabilité de la production et des prix. Les pouvoirs de l'Office englobent l'établissement de contingents provinciaux de vente, l'élimination des excédents sur le marché, la détermination des prix selon une méthode établie et l'imposition et le recouvrement d'impôts à la production. Les offices provinciaux sont les mandataires de l'Office national.

La vente de dindons élevés pour la production de viande est réglementée par l'Office canadien de commercialisation des dindons, dont les pouvoirs sont identiques à ceux de l'Office de commercialisation des œufs, à l'exception du fait qu'il ne peut pas acheter les surplus ni fixer les prix.



En ce qui concerne les poulets de chair, la vente en est réglementée par des offices de vente provinciaux et l'Office canadien de commercialisation du poulet. Les offices de vente provinciaux ont le pouvoir d'établir des contingents de production, de fixer les prix à la production et de percevoir des impôts.

Presque tous les poussins et dindonneaux de remplacement proviennent de couvoirs agréés utilisant des œufs à couver produits par des aviculteurs spécialisés. L'Office national de commercialisation des œufs d'incubation de poulets de chair a autorité sur les offices provinciaux responsables des œufs d'incubation de poulets de chair.

Lait

Quelque 38 000 producteurs laitiers assurent l'approvisionnement des marchés canadiens et extérieurs. Le marché du lait de consommation et les fabricants de produits laitiers, comme le beurre, le fromage, la crème glacée, le yogourt et la poudre de lait écrémé sont bien approvisionnés.

Au Canada, la vente du lait de consommation, les normes de qualité, les prix et les livraisons sont réglementés par des organismes provinciaux de commercialisation. Ces organismes évaluent les besoins et attribuent un contingent aux producteurs.

On a instauré dans toutes les provinces du Canada, à l'exception de Terre-Neuve, un plan global de commercialisation du lait de transformation. Ce plan, en vertu duquel chaque producteur détient une part du marché canadien, s'applique aux producteurs de lait de transformation et aux producteurs de lait de consommation pour la part de lait utilisée à la transformation. Les contingents sont administrés par les organismes provinciaux de commercialisation du lait, sous la responsabilité et le contrôle de la Commission canadienne du lait. Pour compléter le prix de vente que touchent les producteurs pour le lait de transformation et la crème, la Commission canadienne du lait leur verse directement des subventions établies en fonction de leur contingent.

Céréales

La majeure partie des céréales mises sur le marché canadien est cultivée dans les Prairies. Les agriculteurs les livrent aux élévateurs régionaux des entreprises privées et des coopératives. Après avoir été soumises à une inspection et à un classement dans ces élévateurs, les céréales sont expédiées aux élévateurs terminaux, aux élévateurs des minoteries ou aux élévateurs de transbordement, en divers endroits du pays. Les élévateurs à grain, au Canada, ont une capacité globale de plus de 15 millions de tonnes.



Le seul organisme de vente à l'exportation ou pour la consommation intérieure de blé, d'avoine et d'orge de l'Ouest est la Commission canadienne du blé. Elle en coordonne également les expéditions ainsi que celles du seigle, du lin et du colza. Les recettes de la vente du blé, de l'avoine et de l'orge, par l'entremise de la Commission, sont mises en commun tous les ans, chaque catégorie étant comptabilisée séparément à l'intérieur de chaque mise en commun, de sorte que les producteurs reçoivent un prix uniforme à la tonne pour les céréales d'une même catégorie.

La Commission réglemente le mouvement des céréales depuis les fermes jusqu'aux élévateurs, au moyen de contingents fondés sur les superficies; elle s'entend aussi avec la direction des élévateurs sur les frais de manutention et d'entreposage. Elle détermine aussi les espèces et les catégories de céréales requises pour satisfaire les exigences des contrats conclus entre la Commission et les acheteurs étrangers.

La totalité du blé cultivé en Ontario est vendue par l'entremise de l'Office de commercialisation du blé de l'Ontario.

Fruits et légumes

Les producteurs ont de nombreux débouchés pour les fruits et légumes : marché des aliments frais et congelés, conserveries et autres établissements de transformation. Les agences de vente, les commerces de gros, les conserveries et les entreprises de transformation sont généralement installés dans les régions productrices ou à proximité. Les fruits et les légumes sont généralement produits sous contrat ou d'après un plan de vente préétabli. De plus en plus, les récoltes passent par les offices de commercialisation, les associations et les coopératives de producteurs, surtout en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

Le tabac, autre culture importante, relève d'offices de commercialisation en Ontario et au Québec. Il en est de même du soja en Ontario. Les raffineries du Québec, du Manitoba et de l'Alberta ont des contrats pour faire cultiver la betterave à sucre.

Offices de commercialisation et coopératives

Les offices de commercialisation relèvent des autorités provinciales, en ce qui concerne la production et la vente des denrées dans les limites de la province d'origine. Ils doivent obtenir l'autorisation fédérale pour pouvoir réglementer la vente de leurs produits hors de leurs frontières. Par l'application des lois fédérales et provinciales, les producteurs peuvent mettre sur pied des organismes nationaux de vente visant à couvrir tous les aspects de la commercialisation. Un organisme national fusionne les offices provinciaux en une entité globale et coordonnée, chargée de la commercialisation des produits à l'échelle nationale.

Les coopératives de cultivateurs peuvent, généralement, manutentionner ou vendre les récoltes et les bestiaux, ou offrir aux cultivateurs les fournitures et les services dont ils ont besoin. Certaines remplissent à la fois ces deux fonctions. D'autre part, de nombreuses coopératives ne s'intéressent pas directement à la commercialisation des produits agricoles.

Dans le cas de la mise en commun des produits agricoles, les cultivateurs reçoivent une avance, au moment de la livraison, que leurs produits soient vendus immédiatement ou pas.

Transformation des aliments

La transformation comporte des activités de base, comme la mouture des céréales, l'abattage des animaux et le conditionnement des viandes. Elle accélère la livraison des produits frais aux consommateurs, fait subir aux produits un traitement en vue de l'entreposage ou transforme des produits de différentes manières. Par exemple, on congèle les aliments, on les lyophilise, on les cuit à l'avance, on prépare des mélanges et on améliore les emballages.

La recherche dans ce domaine se fait aussi bien au gouvernement que dans l'industrie privée. À Agriculture Canada, ces travaux de recherche sont effectués à la Direction générale de la recherche.

Transformation des aliments du bétail

L'emploi d'aliments commerciaux du bétail s'accroît sans cesse. L'une des raisons en est l'expansion des grands élevages qui utilisent les dernières méthodes en matière de nutrition animale. Une autre raison est la constatation que l'exploitation rentable exige une ration soigneusement équilibrée et souvent additionnée de compléments, tels que des minéraux et des vitamines.

Les agriculteurs peuvent se procurer ces aliments composés dans le commerce soit ensachés, soit en vrac. Cependant, de nombreux cultivateurs préparent eux-mêmes les aliments du bétail, mélangeant leurs grains à d'autres composants.

Semences

Au Canada, la commercialisation des semences se fait par l'entremise des grainetiers, des coopératives agricoles et par les producteurs eux-mêmes, sans l'intervention d'offices de commercialisation. Les catégories des semences établies par les règlements du gouvernement fédéral, facilitent leur commercialisation en renseignant l'acheteur sur la valeur relative des différents lots de semences. Le vendeur est chargé du traitement des semences, conformément aux normes de qualité. Certaines provinces participent aux frais de construction d'installations coopératives pour le nettoyage des semences et s'assurent que les agriculteurs ont l'équipement requis pour nettoyer les semences qu'ils vendent ou utilisent eux-mêmes.

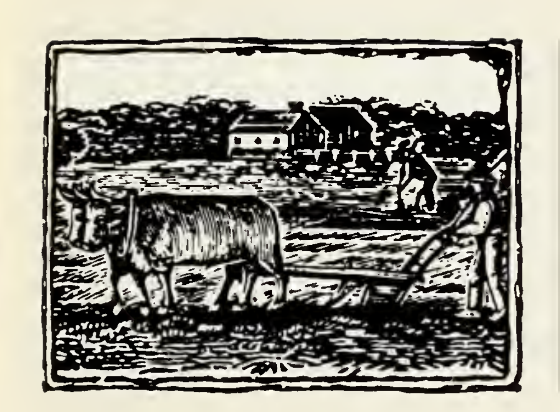
La production de semences contrôlées se fait par les membres de l'Association des producteurs de semences du Canada, selon des normes qui assurent la pureté de chaque variété. Des inspecteurs d'Agriculture Canada vérifient toutes les cultures de semences contrôlées sur le terrain et leur apposent des étiquettes et sceaux officiels. Les semences certifiées de céréales à petits grains peuvent être vendues en vrac.

La plupart des variétés cultivées au Canada ont été créées par les centres de recherches du gouvernement. Des programmes de multiplication et de distribution assurent l'approvisionnement en semences contrôlées de ces variétés par l'entremise d'organisations de producteurs et de commerçants. Avant qu'elles ne soient homologuées et vendues, Agriculture Canada procède à l'évaluation de toutes les nouvelles variétés de plantes dans différents sols et sous différents climats, en collaboration avec les producteurs de semences et des représentants de l'industrie et du commerce. En outre, des semences de nombreuses variétés créées par le secteur privé sont destinées aux marchés intérieurs et étrangers dans le cadre du programme de semences contrôlées.

Équipement agricole

Les agriculteurs se procurent leur machinerie, les matériaux de construction, les engrais, les produits chimiques et les autres fournitures agricoles chez les commerçants et par l'intermédiaire des coopératives. La coopération et la mise en commun de l'équipement leur permettent de diminuer le coût de l'exploitation de la ferme.

Transport et entreposage



Dans un pays aussi vaste que le nôtre, le transport des produits agricoles prend une importance capitale. Le Canada effectue le transport de ses produits agricoles par route, chemin de fer, eau et parfois air. Leur livraison en bon état exige une organisation élaborée et un équipement spécialisé qui convient aux produits frais ou réfrigérés, au bétail, au lait et aux céréales. Les points de rassemblement et de distribution pour le bétail et les produits périssables sont nombreux, de même que les entrepôts frigorifiques ou ordinaires.

Camionnage

Presque toutes les fermes commerciales possèdent un camion ou une automobile, sinon les deux. La plupart des régions sont pourvues de bonnes routes et les cultivateurs transportent eux-mêmes leurs céréales aux élévateurs, et leurs autres produits aux marchés et aux établissements de transformation. Tous les produits agricoles sont transportés par camion, au moins sur une partie du chemin qui conduit aux marchés. Presque tous les bestiaux font en camion le trajet depuis les points de chargement à la campagne jusqu'aux parcs à bestiaux et aux abattoirs. Les œufs, les volailles, la crème, les fruits et les légumes arrivent par la route aux marchés locaux, aux établissements de transformation ou aux points de livraison. Des camions-citernes transportent le lait gardé dans des réservoirs réfrigérés à la ferme. Les sociétés commerciales et les coopératives utilisent couramment le camion pour vendre et distribuer les produits agricoles aux marchés et livrer les fournitures aux fermes.

Chemins de fer

À mesure que les chemins de fer abandonnent l'exploitation de lignes secondaires, les produits agricoles sont de plus en plus expédiés par camion. Toutefois, le transport ferroviaire demeure encore le moyen classique d'acheminer des millions de tonnes de céréales depuis les élévateurs jusqu'aux élévateurs terminaux et aux minoteries. Le chemin de fer sert fréquemment aussi à l'expédition sur de longues distances du



bétail et de la viande, surtout du bétail qui quitte les parcs publics des provinces de Prairies pour se rendre en Colombie-Britannique. Les expéditeurs préfèrent parfois le rail pour transporter des produits volumineux, tels que les betteraves à sucre, depuis les points de rassemblement en campagne jusqu'aux raffineries.

Les améliorations apportées aux conteneurs, particulièrement à ceux des produits congelés, ont élargi les possibilités des chemins de fer. Mentionnons également la souplesse d'utilisation des conteneurs rail-route qu'on peut aussi charger sur les bateaux sans avoir à les vider.

Voies maritimes

Les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent servent depuis longtemps au transport des céréales, au cours de la saison de navigation, depuis les élévateurs terminaux à Thunder Bay (Ontario) jusque dans l'est du Canada. Le port de Churchill sur la baie d'Hudson est une autre voie de transport des céréales des Prairies. Les ports d'Halifax et du littoral du Pacifique sont ouverts à la navigation toute l'année.

Aux deux extrémités du pays, le transport maritime complète les voies ferroviaires et routières de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'île de Vancouver.

Entrepôts frigorifiques

Les deux tiers des entrepôts frigorifiques du pays sont situés en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, ce qui correspond plus ou moins à la population de ces trois provinces. Les installations à casiers congélateurs pour l'entreposage de la viande ne représentent qu'une faible proportion de l'ensemble des entrepôts frigorifiques.

Il existe différents types d'entrepôts à température et humidité contrôlées destinés aux fruits et légumes. On en trouve dans la plupart des exploitations agricoles. L'entrepôt à atmosphère contrôlée et contenant peu d'oxygène est courant pour la conservation des fruits, des pommes en particulier.



Services à la disposition des cultivateurs et des consommateurs



Les services agricoles et alimentaires intéressent à la fois le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les maisons d'affaires, les coopératives et les associations agricoles. Plusieurs d'entre eux ont été mentionnés dans les sections précédentes. La présente section traite surtout des programmes fédéraux et des services provinciaux qui s'y rapportent. Les gouvernements provinciaux et autres organismes fournissent volontiers des informations détaillées sur leurs programmes.

Recherche

La Direction générale de la recherche d'Agriculture Canada effectue environ la moitié des recherches agricoles du pays. Elle comprend un réseau de centres, de services et de stations de recherches ainsi que des fermes expérimentales répartis à travers le pays tout entier. Les travaux de recherche comprennent tous les éléments de la chaîne alimentaire, tels que le sol, les plantes, les animaux, les produits animaux et végétaux. Ils englobent aussi les micro-organismes, les parasites et les maladies, ainsi que les moyens de lutte appropriés et enfin la transformation et l'entreposage des aliments.

Les stations de recherches et les fermes expérimentales étant axées sur la solution de problèmes relevant du climat, du sol et d'autres facteurs propres à chaque région, leur répartition géographique se fait en conséquence.

En revanche, les divers centres et services de recherches étudient des problèmes agricoles généraux et leur emplacement ne dépend donc pas nécessairement de considérations géographiques.

Il existe une collaboration étroite entre les établissements de la Direction générale de la recherche, les universités et les ministères provinciaux de l'Agriculture.



Les travaux de recherche au niveau fédéral se font également sous l'égide de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada ainsi que de la Commission canadienne des grains.

Programmes d'amélioration

Le gouvernement fédéral accorde des subventions aux associations, aux foires et aux expositions qui s'intéressent à l'amélioration des méthodes d'exploitation agricole ainsi qu'à de nombreux organismes de producteurs.

Il accorde aussi des subventions destinées à maintenir le Bureau canadien de l'enregistrement du bétail. C'est un organisme qui aide les associations d'éleveurs au moyen du traitement des dossiers d'enregistrement du bétail de race. D'autres subventions sont également accordées par l'intermédiaire de l'Association canadienne des producteurs de semences, en vue d'encourager la production de variétés de semences recommandées.

L'administration fédérale accorde en outre un soutien financier aux organismes qui mettent en œuvre les programmes d'amélioration de la performance du bétail. Ces programmes assurent le contrôle laitier et le contrôle du taux de croissance et de la performance de reproduction des bovins de boucherie, des porcs et des moutons. Leur coordination relève de comités consultatifs nationaux qui établissent des normes destinées à assurer l'uniformité à l'échelle nationale de diverses activités, dont l'identification des animaux, la cueillette des données, les analyses de laboratoire, le traitement des données et les évaluations génétiques. Agriculture Canada conserve son rôle de contrôleur chargé de veiller au respect des normes.



Le Ministère établit les cotes nationales d'évaluation génétique des sujets soumis au contrôle, lesquelles fournissent aux agriculteurs des données précieuses en vue de la sélection des sujets de reproduction. Il est ainsi possible d'améliorer les troupeaux nationaux par la sélection des caractères d'importance économique.

Protection des cultures et du bétail

Pour empêcher l'introduction ou la propagation des parasites et des maladies, les exportations et les importations de bestiaux et de produits végétaux font l'objet de règlements rigoureux. En plus d'aider les agriculteurs à prévenir des pertes, ces dispositions permettent aussi de s'assurer que les pays étrangers continueront d'acheter les produits végétaux et animaux du Canada.

Des licences d'importation régissent l'entrée au Canada de tous les bestiaux importés des pays autres que les États-Unis. On peut exiger que les animaux subissent des épreuves et des quarantaines tant dans leur pays d'origine qu'à leur arrivée au Canada. Le gouvernement fédéral n'autorise plus certains pays, où sévissent de graves maladies, à expédier du bétail au Canada. Les bestiaux destinés à l'exportation font aussi l'objet de règlements et d'épreuves. De même, les produits carnés ne peuvent être ni importés, ni exportés sans autorisation du gouvernement fédéral.

Les plus vastes programmes d'éradication des maladies au Canada ont été ceux visant la tuberculose bovine et la brucellose bovine. Cette dernière maladie a causé de graves problèmes pendant des décennies, mais, au cours des dernières années, on est arrivé à la supprimer entièrement. On a pratiquement atteint le même résultat avec la tuberculose bovine. D'autres maladies potentiellement dangereuses sont la peste porcine et la rage; la surveillance des fermes qui alimentent les porcs avec des déchets de cuisine, fait échec à la peste porcine et nous avons un programme de quarantaine, de diagnostic et de vaccination contre la rage.

Le gouvernement fédéral contrôle l'importation de produits végétaux au Canada pour protéger les industries agricoles et forestières du pays contre les maladies et les insectes nuisibles aux végétaux. Une licence est exigée pour l'importation de produits végétaux. Tous les produits importés sont soumis à l'inspection, et tout matériel contaminé doit être traité, détruit ou retourné dans son pays d'origine. On n'accorde pas de permis d'importation pour les produits en provenance de pays reconnus comme étant infestés de maladies ou d'insectes nuisibles aux végétaux, que l'on ne trouve pas au Canada. En règle générale, l'importation de terre ou de plantes auxquelles adhère de la terre est interdite. En outre, certaines espèces doivent, après leur entrée au Canada, être cultivées en quarantaine, soit dans la propriété de l'importateur, soit dans des stations d'Agriculture Canada. Ces mesures de sécurité appliquées aux importations, avec la quarantaine et d'autres mesures préventives, permettent au Canada de satisfaire aux exigences phytosanitaires de ses partenaires commerciaux et de continuer à exporter des denrées alimentaires et des fibres végétales.



Inspection des viandes

Toutes les viandes rouges et la viande de volaille, conditionnées dans des établissements soumis à la Loi sur l'inspection des viandes, portent l'estampille de l'inspection des viandes ainsi que le numéro de l'établissement. Cette marque signifie que l'animal vivant et la carcasse ont été examinés pour s'assurer que le produit est sain et exempt de maladie.

L'inspection assure également une hygiène conforme aux normes nationales et internationales, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements s'occupant de la préparation des viandes. Le Canada exerce une surveillance rigoureuse, d'un bout à l'autre des opérations, y compris l'emballage, l'expédition et le transport.

Les étiquettes doivent porter les renseignements prescrits par la loi, y compris la mention des additifs avec les quantités autorisées.

Les établissements doivent détruire ou dénaturer toutes les viandes insalubres ou contaminées, sous surveillance directe. Seules les viandes portant l'estampille ''Canada'' peuvent être expédiées d'une province à l'autre ou à l'étranger. De même, seule est autorisée l'importation de viandes en provenance de pays dont les normes d'inspection sont équivalentes aux nôtres.

Classement et inspection

Les denrées alimentaires sont classées et inspectées en vue d'en déterminer la qualité et la salubrité. La vente au détail de la plus grande partie de la production canadienne de viandes rouges et de viande de volaille se fait selon la catégorie, et Agriculture Canada classe suivant des normes nationales tous les bovins, porcs, moutons et volailles, abattus et conditionnés dans des établissements agréés. Les éleveurs vendent la plupart des porcs et des agneaux, ainsi qu'un certain nombre de bovins, suivant le poids et la qualité des carcasses, et ils sont payés en conséquence.

Risque d'érosion éolienne

Faible

Une région à faible risque d'érosion éolienne est celle où sont réunis les facteurs suivants : sols de texture fine, faible vitesse du vent maximum, climat humide et faible proportion de terres labourées ou en jachère.

Modéré

Une région à risque modéré d'érosion éolienne est celle où sont réunis les facteurs suivants : sols de texture moyenne, vitesse modérée du vent maximum, climat modérément humide et proportion modérée de terres labourées ou en jachère.

Élevé

Une région à risque élevé d'érosion éolienne est celle où sont réunis les facteurs suivants : sols de texture grossière, vitesse élevée du vent maximum, climat sec et forte proportion de terres labourées ou en jachère.

Source : Statistique Canada, *Activité humaine et environnement*

Les œufs qui passent par des postes de classement agréés sont soumis à l'inspection pour assurer l'application uniforme des normes de qualité.

Agriculture Canada inspecte tous les produits laitiers pour en vérifier la composition, le poids et l'étiquetage. L'inspection assure également des normes de qualité uniformes pour le beurre, le fromage cheddar et la poudre de lait écrémé.

La Loi sur les grains du Canada, appliquée par la Commission canadienne des grains établit les catégories de céréales canadiennes.

Les semences mises en vente, qu'elles soient produites au pays ou importées, peuvent être soumises à une inspection pour établir si elles sont bien classées et si elles répondent aux normes requises. Les cultures de semences sont classées sur pied en vue de la certification. Les plants de pommes de terre sont inspectés sur pied, à l'entrepôt et au lieu d'expédition, suivant certaines normes de classement et d'hygiène. La Colombie-Britannique prévoit l'inspection et l'homologation des bulbes à fleurs destinés à la vente.

En général, seuls les fruits et légumes frais et transformés, les produits de l'érable et le miel, sont classés et inspectés, surtout pour le commerce international et interprovincial. À la demande de plusieurs provinces, le gouvernement fédéral applique les règlements et les normes de classement pour ces produits, à l'intérieur de leurs frontières.

Crédit agricole et aide financière

Le secteur agricole a connu, au cours des trois dernières décennies, un accroissement considérable des mises de fonds.

La Société du crédit agricole est la principale source fédérale de prêts hypothécaires à long terme. En vertu de la Loi sur le crédit agricole, la société accorde des prêts aux agriculteurs afin de leur permettre de créer des exploitations rentables.

La Société du crédit agricole applique également la Loi sur le crédit aux syndicats agricoles aux termes de laquelle des prêts sont accordés aux syndicats qui comptent au moins trois cultivateurs, pour l'achat de machines agricoles, de bâtiments et d'équipement qu'ils peuvent utiliser en commun.

En vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative, les cultivateurs peuvent obtenir des prêts à court et à moyen termes. Les prêts sont consentis par les banques à charte aux cultivateurs et aux coopératives et garantis par le gouvernement.

Les Bureaux d'examen de l'endettement agricole veillent à ce que les agriculteurs aux prises avec des difficultés financières ou menacés de faillite puissent bénéficier d'un examen impartial. Les bureaux examinent les cas particuliers et les options de financement ou de refinancement. Le Programme de paiement anticipé des récoltes fournit aux groupements de producteurs admissibles des prêts sans intérêt destinés à leur permettre de verser des paiements anticipés à leurs membres. Grâce à ces paiements, des agriculteurs peuvent entreposer leurs récoltes jusqu'à ce que la situation s'améliore sur le marché.

Les cultivateurs, tout comme les autres Canadiens, peuvent aussi obtenir de la Banque fédérale de développement (filiale de la Banque du Canada) du crédit à terme pour une exploitation nouvelle ou déjà existante.

Les autres sources de crédit accessibles aux cultivateurs sont les organismes provinciaux, les caisses populaires, les coopératives de crédit, les banques et les sociétés commerciales et industrielles.

Programmes de soutien du revenu

Des fléaux naturels, sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, grêle, sécheresse, gel et, dans certains cas, insectes et maladies, détruisent les cultures et mettent en péril la stabilité financière des agriculteurs canadiens. L'administration fédérale participe financièrement aux programmes fédéraux-provinciaux d'assurance-récolte en réduisant les primes que doivent payer les agriculteurs. D'autres programmes de soutien du revenu prévoient le versement de sommes aux agriculteurs afin de les aider à couvrir leurs dépenses de production lorsque les prix du marché sont inférieurs au coût de production des denrées en question.



Risque d'érosion hydrique



Source : Statistique Canada, *Activité humaine et développement*

Faible

Une région à faible risque d'érosion hydrique est celle où sont réunis les facteurs suivants : sols de texture grossière, faible ruissellement, orages de faible intensité et faible proportion de terres affectées à des cultures à larges interlignes ou à des jachères.

Modéré

Une région à risque modéré d'érosion éolienne est celle où sont réunis les facteurs suivants : sols de texture moyenne, ruissellement modéré, orages d'intensité moyenne et proportion moyenne des terres affectées à des cultures à larges interlignes ou à des jachères.

Élevé

Une région à risque élevé d'érosion éolienne est celle où sont réunis les facteurs suivants : sols de texture fine, fort ruissellement, orages de forte intensité et forte proportion de terres affectées à des cultures à larges interlignes ou à des jachères.

Développement régional

Les ententes de développement agricole entre l'administration fédérale et les provinces favorisent le développement régional. Axées sur la capacité de production agro-alimentaire de chaque province, elles conservent les ressources, accroissent la productivité, exploitent les possibilités d'exportation et encouragent de nouvelles industries secondaires. D'autres projets fédéraux-provinciaux ont pour objet d'améliorer la qualité du sol et de l'eau, d'encourager le transfert de la technologie aux agriculteurs, d'accroître la capacité de production de céréales fourragères et de fourrages et de stimuler la recherche en biotechnologie.

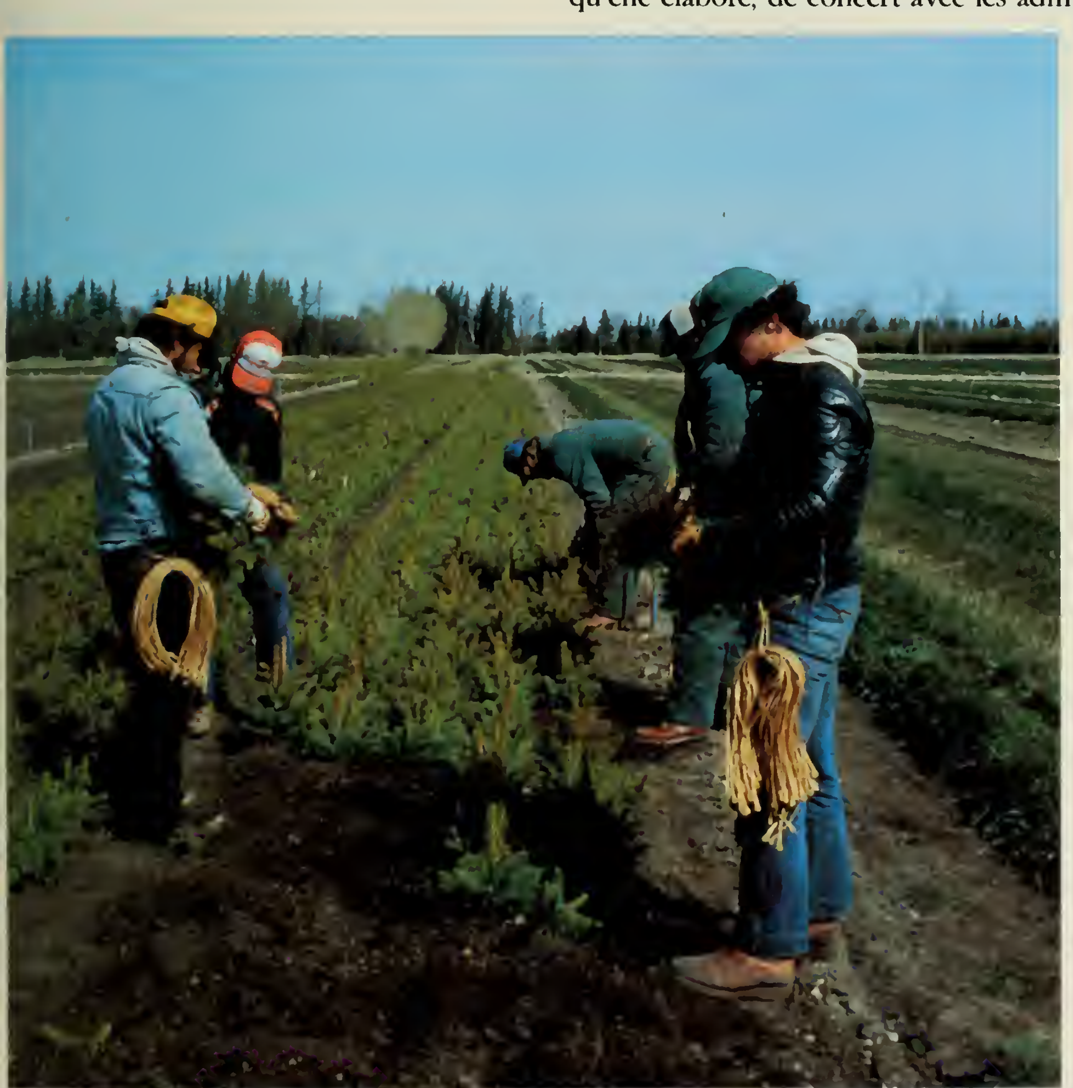
Le gouvernement fédéral finance également des programmes visant à créer de nouveaux débouchés pour les produits agro-alimentaires et à fournir de l'aide à la production. En outre, le Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures encourage les universités et les autres organismes à but non lucratif à produire de nouvelles variétés de cultures.

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies a été créée par l'administration fédérale en 1935 afin d'aider au développement des terres agricoles du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta endommagées par la sécheresse et l'érosion éolienne. L'ARAP encourage en outre l'emploi de certaines techniques de culture, de plantation des arbres, de mise en valeur des ressources hydriques et d'aménagement du territoire qui contribuent à la stabilisation de l'économie agricole de la région.

Des années 1930 à ce jour, l'ARAP a construit des milliers de réservoirs d'eau et d'ouvrages de distribution et d'irrigation, depuis les petits fossés-réservoirs jusqu'aux ouvrages coûtant plusieurs millions de dollars. Elle s'occupe aussi de l'exploitation de pâturages collectifs afin de remettre en valeur et d'utiliser des terres peu rentables et de venir en aide aux éleveurs. Chaque année, l'ARAP distribue de 6 à 8 millions de jeunes plants pour l'aménagement de brise-vent.

En plus de participer à l'aménagement des ressources en eau à la ferme, l'ARAP aide les groupements et les collectivités agricoles des Prairies à répondre à leurs besoins spéciaux en eau. Elle étudie des projets polyvalents de grande envergure qu'elle élabore, de concert avec les administrations provinciales.



Au cours des dernières années, cet organisme a fourni de l'aide technique et financière aux agriculteurs pour qu'ils puissent déterminer les problèmes du sol et utiliser des méthodes de conservation des sols. Il continue à étudier les répercussions de la sécheresse et à élaborer des moyens pour y faire face. Il administre aussi des programmes fédéraux spéciaux d'aide aux victimes des récentes sécheresses.

Programmes d'aide au transport

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest prévoit le versement d'une subvention fédérale aux chemins de fer afin de compenser l'écart entre les frais de transport payés par les céréaliculteurs des Prairies et les frais d'expédition des céréales vers les ports de la Colombie-Britannique, de Thunder Bay et de Churchill. Il existe d'autres programmes spécialisés d'aide au transport de produits agricoles, notamment ceux visant les céréales fourragères.

Aide spéciale

Le Programme canadien de réorientation des agriculteurs vient en aide aux familles qui abandonnent l'agriculture à cause de difficultés financières et dont les membres désirent entreprendre une nouvelle carrière dans un secteur non agricole. Le programme prévoit une subvention pour la période de transition et une aide financière supplémentaire. Les personnes admissibles peuvent recevoir des prestations notamment pour la formation, les frais de transport engagés à la recherche d'un emploi, la réinstallation et le lancement d'une nouvelle entreprise. Le programme prévoit en outre des modalités de remboursement de salaire pour inciter les employeurs à engager les gens qui abandonnent l'agriculture. Il offre aussi des services d'orientation professionnelle et individuelle.

Le gouvernement fédéral finance un grand nombre d'autres programmes dont bénéficient les agriculteurs, notamment :

- le développement et la promotion des exportations;
- la diffusion d'information sur les marchés par le biais de rapports et de prévisions sur les prix du marché;
- la supervision des offices nationaux de commercialisation pour les œufs, le dindon et le poulet de chair.

Services d'information

Les gouvernements fédéral et provinciaux renseignent les Canadiens sur les questions concernant l'agriculture. La Direction générale des communications d'Agriculture Canada prépare des communiqués de presse, des articles spéciaux, des publications, des rapports, des bandes radiophoniques, des vidéos, des courts métrages, des séries de diapositives, des photographies et du matériel pour des expositions. Elle prépare des longs métrages en collaboration avec l'Office national du film, et répond aussi aux demandes de renseignements du public.

Agriculture Canada fournit de l'information sur les marchés pour les produits agricoles, au moyen de rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels et annuels.

Services provinciaux

Toutes les provinces ont un ministère de l'Agriculture. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont une division de l'Agriculture. Les provinces et les territoires restent en contact étroit avec les producteurs par l'intermédiaire des fonctionnaires régionaux connus sous le nom de représentants de l'agriculture ou agronomes régionaux. Ces agronomes professionnels aident et conseillent les agriculteurs, organisent des cercles, font des démonstrations de techniques agricoles et, à l'occasion, donnent des cours succincts. Certaines provinces ont à leur service des économistes ménagères.

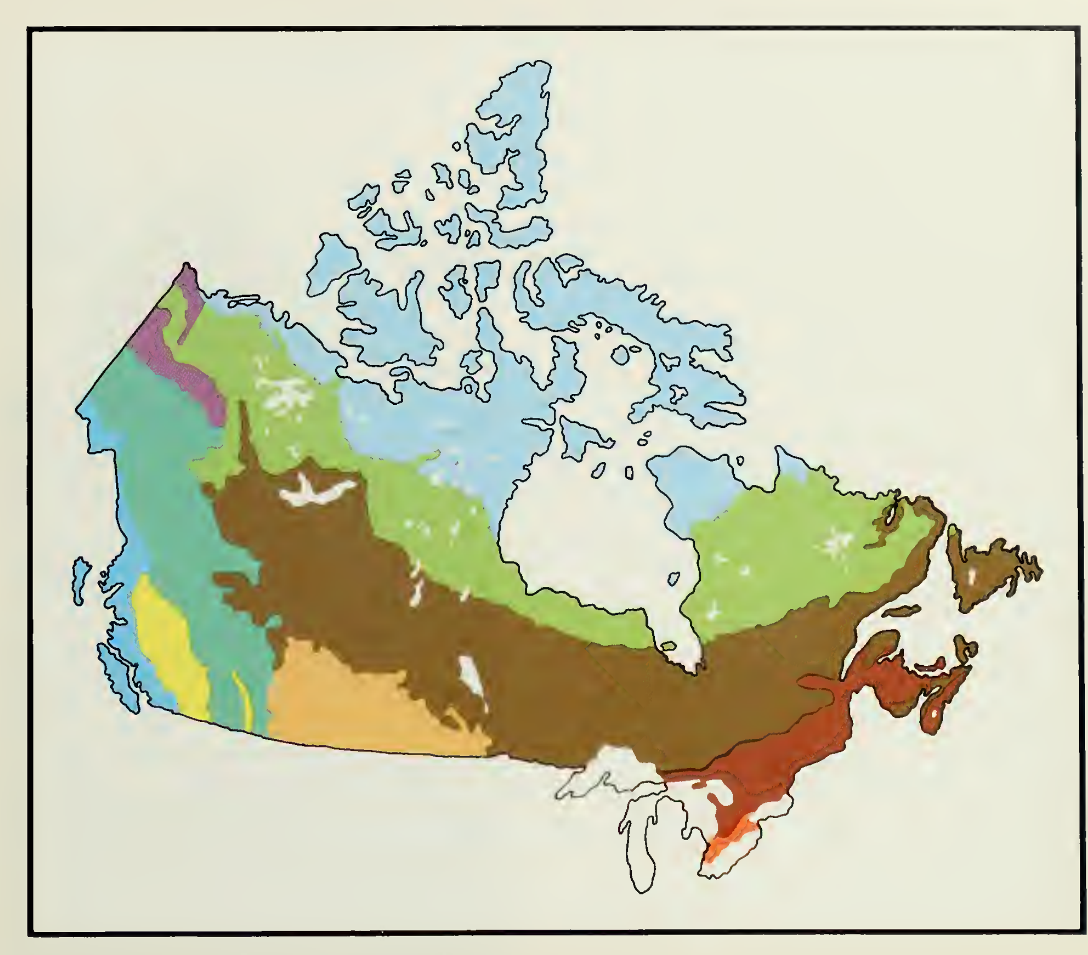
Chaque ministère provincial, tout comme Agriculture Canada, retient les services de spécialistes des questions agricoles touchant les agriculteurs et applique les lois agricoles provinciales.

Pour obtenir des renseignements sur les services provinciaux, vous pouvez vous adresser au bureau du ministère de l'Agriculture le plus près de chez vous ou directement au ministère dont le siège est établi dans la capitale provinciale.

Des livres et plus d'une centaine de périodiques sur l'agriculture sont disponibles au Canada et vous fourniront d'autres excellentes sources de renseignements.

Provinces écoclimatiques du Canada





Source : Direction du développement durable, Service canadien de la faune, Environnement Canada





